

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 17/2025 : Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay Paul Habfast, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 17/2025 lors de sa séance du 19 août 2025.

Monsieur Alain Monod, Syndic et Municipal, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Monod refait l'historique et indique qu'en fin de législature la Municipalité propose de fixer le taux d'imposition à un niveau inchangé par rapport au taux d'imposition actuel, mais uniquement pour une durée de 1 an, soit pour l'année 2026.

Discussion générale

Un commissaire se demande pourquoi proposer un préavis, alors qu'aucun changement n'est demandé. M. Monod indique qu'en absence de fixation d'un taux pour 2026, c'est le taux de 2025 qui sera reconduit.

Des discussions ont lieu au sujet des indicateurs financiers qui se dégradent pour la Commune. Tous les commissaires en sont conscients, cependant il est préférable de poursuivre la lutte aux dépenses que de faire monter les revenus communaux via une hausse des impôts. L'analyse critique du prochain budget se poursuivra comme pour le budget 2025 et tous les commissaires resteront critiques sur les préavis demandant de nouvelles dépenses afin de trouver des économies et éviter des dépenses inutiles ou non prioritaires. Un consensus s'établit et tous les commissaires souhaitent agir dans la même direction.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 6 voix pour et 3 abstentions de ses membres présents que la Cofin a accepté le préavis no 17/2025 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 17/2025 permettant d'adopter l'arrêté communal d'imposition à 64,5% pour l'année 2026 et de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Epalinges, le 19 août 2025

Sandy Warth

Président de la COFIN